

Dossier de Presse



**POUR L'ÉGALITÉ
EN 2007 !**

24 JUIN 2006

**Marche
des Fiertés**
Lesbiennes, Gaies, Bi et Trans
Montparnasse 14h place du 18 juin, Place de la Bastille

Sommaire

1 — La Marche des Fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans	page 3
2 — Le mot d'ordre	page 4
3 — Le parcours	page 6
4 — Les revendications	page 7
5 — Trois minutes de silence contre le sida	page 8
6 — Histoire d'un mouvement	page 9
7 — L'Inter-LGBT en actions	page 10
8 — Présentation de l'Inter-LGBT	page 14
9 — L'organisation de l'Inter-LGBT	page 15
10 — Les associations membres du Conseil	page 16

1 – La Marche des fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans

La plus grande manifestation politique de l'année

Depuis 2001, plus d'un demi-million de personnes défilent chaque année dans la rue lors de la Marche des Fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans, dans une ambiance festive et revendicative. Cette manifestation est unique en son genre, en ce qu'elle mobilise massivement non pour défendre un droit acquis ou contester une politique, mais pour proposer un projet de société fondé sur l'égalité et le respect.

La Marche réunit associations et commerces, ainsi que des partis politiques, des syndicats et des organisations de défense des droits humains.

Une manifestation organisée par les associations et leurs bénévoles

Réunies au sein du Conseil (cf. page 15), une soixantaine d'associations déterminent le thème, le mot d'ordre et le parcours de la marche. Elles assurent elles-mêmes l'organisation pratique de l'ensemble de la manifestation. En 2005, plus de 150 bénévoles étaient mobilisés pour assurer la sécurité sur l'ensemble de la marche.

Des partenariats

L'organisation de la Marche ne bénéficie en soi d'aucun sponsor ni d'aucune subvention. La Marche a lieu avec les seules ressources de l'association (adhésions, contribution du fonds interassociatif, participation aux frais d'organisation).

La réalisation des supports de communication et l'organisation d'un événement de fin de Marche donnent néanmoins lieu à des partenariats commerciaux.

2 – Le mot d'ordre : « Pour l'égalité en 2007! »

« Pour l'égalité en 2007! »

Le 26 juin 2002, à Montparnasse, une banderole portant le mot « *Égalité!* » ouvrait la première manifestation de masse de la législature, après des élections présidentielles marquées par la présence de l'extrême droite au second tour. Quatre ans plus tard, toujours à Montparnasse, la Marche des fiertés s'ouvrira sur le même mot d'ordre, ou presque. La différence? Ce sera cette fois-ci moins d'un an avant les élections.

1 — « Pour l'égalité... »

L'égalité pour tous les couples

Très opposée à l'ouverture du mariage aux couples de même sexe, la majorité a concédé quelques avancées sur le pacs. L'Inter-LGBT, qui souhaite voir améliorer le pacs tout en lui conservant son originalité, a accueilli positivement les quelques premières mesures sur le droit des successions (amélioration des droits du pacsé survivant) et sur les aspects civils (régime des biens, inscription à l'état civil), mesures qu'elle réclamait depuis longtemps. Aujourd'hui, l'Inter-LGBT demande au gouvernement de les faire adopter définitivement, et d'en proposer d'autres tout aussi nécessaires (amélioration du droit au séjour, réversion pour le pacsé survivant, fiscalité des successions).

Mais, améliorer le pacs n'ôte rien à la revendication légitime d'un mariage ouvert à tous les couples. Des couples préfèrent le pacs au mariage, d'autres le mariage au pacs: le choix de chacun-e doit pouvoir être libre. C'est au nom de cette liberté de choix que l'Inter-LGBT demande une réforme du code civil afin d'ouvrir le mariage aux couples de même sexe. Pour l'Inter-LGBT, seul un changement de la loi permettra, à l'instar de l'Espagne ou de la Belgique, de faire aboutir cet objectif d'égalité.

L'égalité pour tous les parents et leurs enfants

Le débat sur les nouvelles formes de parentalité traverse aujourd'hui toute la société française. Le couple hétérosexuel marié avec enfant devient un modèle parmi d'autres, et ne peut plus prétendre représenter la famille des années 2000. Ce débat a révélé l'existence pas si nouvelle de familles homoparentales, c'est-à-dire d'enfants élevés par un ou plusieurs parents homosexuels. C'est une des réalités décrites par le rapport de la mission parlementaire « *Famille et droits des enfants* » rendu public en janvier dernier.

Paradoxalement, cette même mission parlementaire a conclu qu'il ne fallait rien changer. La seule mesure qu'elle propose — inventer une délégation de « responsabilité » parentale pour les actes de la vie courante — est même en retrait par rapport à une jurisprudence récente qui reconnaît qu'une mère peut confier à sa compagne une délégation d'autorité parentale.

L'Inter-LGBT demande quatre mesures simples, qui permettraient de résoudre l'ensemble des problèmes qui se posent aux familles homoparentales :

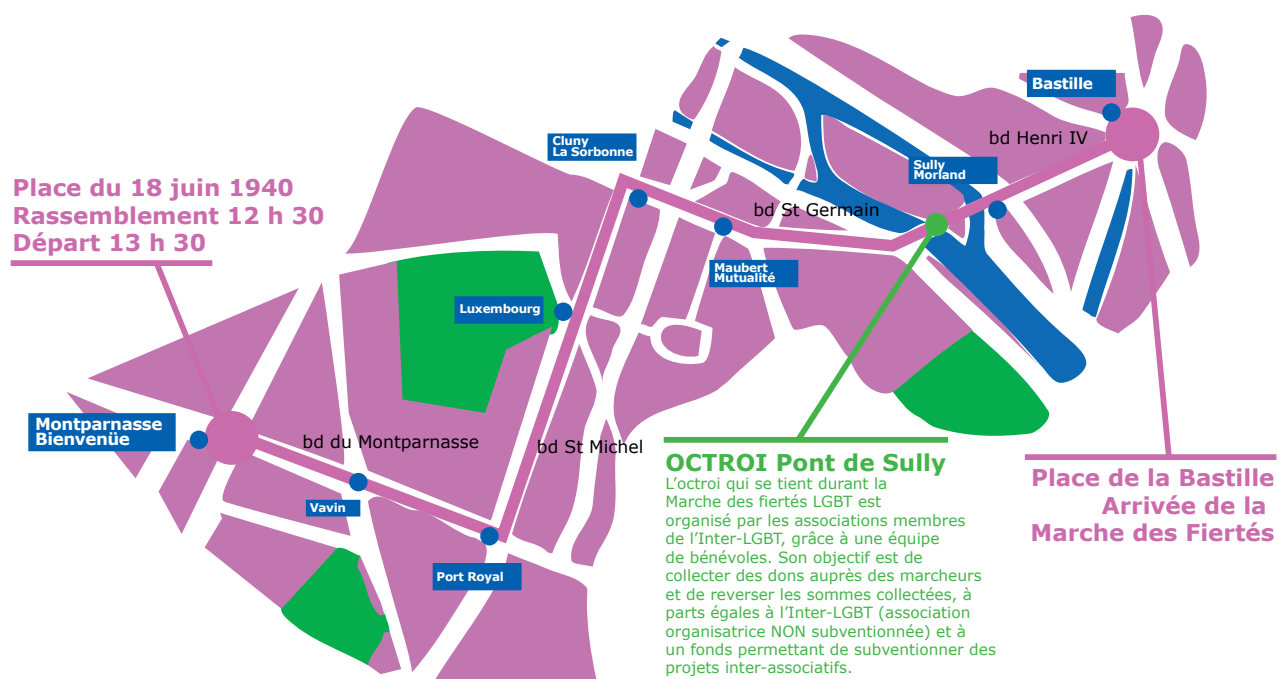
- Assurer la non-discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre pour les personnes célibataires souhaitant adopter un enfant ;
- Faciliter les procédures de partage de l'autorité parentale, afin de reconnaître le beau-parent et la coparentalité ;
- Ouvrir la possibilité d'adopter à tous les couples non mariés ;
- Assurer l'égalité d'accès aux procédures de procréation médicalement assistée.

2 — « ... en 2007 ! »

Pour l'Inter-LGBT, il n'est pas question que les élections de 2007 fassent l'impasse sur ces questions. La Marche des fiertés 2006 sera le premier temps fort d'une campagne électorale qui commence tout juste à s'ouvrir. L'Inter-LGBT entend peser de tout son poids pour que l'ensemble des partis politiques de ce pays se positionne et assume ses choix :

- à la gauche, l'Inter-LGBT demande des engagements précis tant sur les contenus que sur la méthode : alors que l'ensemble des partis de l'opposition s'est prononcé pour l'ouverture du mariage et de la parentalité, les candidats qui les représenteront seront-ils prêts à défendre ces positions ?
- à la droite, l'Inter-LGBT demande jusqu'où les dogmes et les tabous peuvent être brisés, et jusqu'où peut aller la « rupture » que les probables candidats des deux principaux partis veulent incarner. Alors que la droite a accepté de traiter l'homophobie avec la même sévérité que les autres discriminations, qu'elle reconnaît aujourd'hui le pacs après l'avoir tant combattu, les opposants à l'homoparentalité n'ont jamais été aussi mobilisés dans ses propres rangs. Une clarification est nécessaire.

3 – Le parcours



4 – Les revendications

1. Lutter contre les discriminations

- Enrichir le principe d'égalité dans l'article premier de la Constitution française, afin que ce principe s'applique notamment sans distinction d'orientation sexuelle, d'identité de genre ou d'état de santé;
- Signer et ratifier le protocole 12 à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales sur l'interdiction générale de la discrimination;
- Faciliter les procédures de changement d'état civil pour les trans, opéré-e-s ou non; inclure l'identité de genre parmi les motifs de discriminations combattues par la loi;
- Lutter contre la discrimination des personnes vivant avec le VIH; renforcer les dispositifs de lutte contre le VIH et les IST.

2. Combattre l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie

- Agir pour l'abolition universelle et en toutes circonstances de la répression des minorités sexuelles;
- Accorder le droit d'asile aux personnes risquant d'être persécutées en raison de leur orientation sexuelle, réelle ou supposée, ou de leur identité de genre;
- Lutter contre toutes les discriminations à l'École et dans le monde du travail, et éduquer au respect de la diversité des sexualités et des identités de genre.

3. Reconnaître la diversité des unions

- Réformer le pacs (signature en mairie, fiscalité) et supprimer les différences entre couples mariés et couples pacsés non justifiées par la définition des deux statuts (droits liés à la vie quotidienne du couple, droit au séjour, droits liés au décès du partenaire, reconnaissance d'un lien familial);
- Réformer le code civil pour ouvrir le mariage aux couples de même sexe.

4. Réformer la famille

- Assurer la non-discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre pour les personnes célibataires souhaitant adopter un enfant;
- Faciliter les procédures de partage de l'autorité parentale;
- Ouvrir la possibilité d'adopter à tous les couples non mariés;
- Assurer l'égalité d'accès aux procédures de procréation médicalement assistée.

5 – *Trois minutes de silence contre le sida*

Le sida frappe plus de 40 millions de personnes dans le monde. Migrants, femmes, LGBT : personne n'est à l'abri de l'épidémie. En France, on comptait en 2005 plus de 100 000 personnes séropositives et plus de 6 000 nouvelles contaminations.

Avec plus de 1 400 nouvelles contaminations en 2004, les gais sont touchés de plein fouet par la recrudescence de l'épidémie du VIH. Absence d'actions de prévention dans les lieux gais, relâchement des pratiques du safe-sex, inconscience de la gravité de la maladie chez de nombreux gais, séro-triage basé sur des représentations erronées de la séropositivité... Devant tant de brèches ouvertes et devant tant de silences, le VIH ne cesse d'avancer chez les gais.

Cette situation est insupportable. La société tout entière doit plus que jamais se mobiliser face à cette maladie qui nous touche tous, quel que soit notre âge ou nos origines.

L'absence de campagnes de prévention de grande envergure à destination des gais, des bis et des trans, et, au-delà des étiquettes, des hommes qui pratiquent le sexe avec d'autres hommes, est insupportable. Les pouvoirs publics ne peuvent pas continuer à se cacher derrière un label « *Grande cause nationale* » sans aucun moyen financier, comme en 2005. Il est urgent pour les institutions de réinvestir massivement le champ de la prévention en direction des personnes ayant des pratiques homosexuelles au travers d'un discours qui prenne en compte la diversité des pratiques sexuelles.

C'est pourquoi la musique s'arrêtera sur la Marche des Fiertés, cette année encore, à 16 heures, avec 3 minutes de silence pour combattre le sida.

6 – Histoire d'un mouvement

On situe parfois l'origine de notre Marche aux émeutes de Stonewall de juin 1969, quartier new-yorkais où gais et trans se rebellent contre le harcèlement policier, commémorées aux États-Unis dès 1970 par des manifestations organisées sous le nom de « *Gay Freedom Day* », parfois de « *Christopher Street Liberation Day* », ou de « *Gay Pride* », terme qui s'imposera.

Or, en France, l'affirmation homosexuelle dans la rue trouve son origine dans les mouvements révolutionnaires qui succèdent à mai 68. La première manifestation homosexuelle date du 1^{er} mai 1971, où MLF et FHAR s'invitent en queue d'un cortège syndical. Le 4 avril 1981, juste avant l'élection présidentielle, a lieu à Paris la première « *Marche nationale pour les droits et libertés des homosexuels et des lesbiennes* ». Dans les années qui suivent la dépénalisation de l'homosexualité (août 1982), la démobilisation des militants est telle que cette Marche prend une nouvelle forme, avec la présence de chars commerciaux (à partir de 1985) et l'intention d'en faire une fête dépolitisée avec « *le maximum de bruit, d'animation, de couleurs, pour frapper les imaginations* ». Le terme anglais de « *gay pride* » tombe à pic pour qualifier cet événement.

L'association « *Gay Pride* » se forme en 1991 pour organiser la Marche du même nom. Un programme de revendications est élaboré par un mouvement associatif qui se structure peu à peu afin de faire de la Marche un outil collectif de défense de nos droits et libertés, tout en préservant son caractère festif. En 1995, la Marche parisienne devient « *Lesbian & Gay Pride* » dans un souci de visibilité des lesbiennes, tandis que plusieurs Marches régionales commencent à être organisées. Atteignant des records de participation année après année (80 000 en 1995, 200 000 en 1997, 500 000 depuis 2001), elle est renommée « *Marche des Fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans* » en 2002. Ce nom exprime un nouvel engagement en faveur des bisexuel-le-s et des trans, et le souci de renforcer leur visibilité dans la société. Il est conforme aux orientations actuelles des ONG internationales (ILGA, Amnesty International...) dont les missions s'étendent aux personnes « *LGBT* ».

Il exprime aussi la volonté de dire explicitement nos fiertés dans toute leur diversité, au pluriel. L'association organisatrice adopte alors le nom d'*Interassociative lesbienne, gaie, bi et trans*.

7 – L'Inter-LGBT en actions

1. La Marche des fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans : la plus grande manifestation politique annuelle

Depuis 1997, la Marche des fiertés lesbiennes, gaie, bi et trans détient le record de la participation pour une marche politique. Politique, parce que ses mots d'ordre ont toujours été un élément structurant du rapport de force entre le mouvement associatif et les pouvoirs publics.

Année	Mot d'ordre	Nombre de participants	Résultat politique
1997	« Gais et lesbiennes, pour une vraie citoyenneté européenne »	Police: 200 000 Organisateurs: 300 000	L'article 13 du traité d'Amsterdam définit l'objectif de la lutte contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle.
1998	« Nous nous aimons, nous voulons le pacs »	Police: 150 000 Organisateurs: 200 000	Le pacs est inscrit à l'ordre du jour du parlement.
1999	« Contre l'homophobie et pour le pacs »	Police: 500 000 Organisateurs: 500 000	Le pacs est définitivement voté.
2000	« L'homophobie est un fléau social »	Police: 500 000 Organisateurs: 500 000	Adoption d'une loi contre les discriminations, reconnaissant dans le code pénal, le code du travail et le code du logement la notion d'orientation sexuelle.
2001	« Hétéros, homos, tous ensemble contre les discriminations »	Police: 500 000 Organisateurs: 500 000	Plusieurs municipalités (Paris, Lyon, Le Mans, etc.) s'engagent pour reconnaître et aider le monde associatif LGBT.
2002	« Égalité! »	Police: 500 000 Organisateurs: 500 000	Rien. Le gouvernement ignore les personnes LGBT.
2003	« Homophobie, lesbophobie, transphobie: agissons! »	Police: 500 000 Organisateurs: 500 000	Des associations LGBT sont reçues pour la première fois par un premier ministre en exercice. Un projet de loi contre les propos discriminatoires est annoncé.
2004	« Assez d'hypocrisie, l'égalité maintenant! »	Police: 500 000 Organisateurs: 700 000	Le projet de loi sur les propos homophobes et sexistes est adopté en Conseil des ministres. Il sera finalement intégré à un autre texte, et voté.
2005	« Couples et parentalité: l'égalité maintenant »	Police: 550 000 Organisateurs: 700 000	Des mesures pour améliorer le pacs sont annoncées, et seront votées en première lecture en mars 2006.

L'interassociative lesbienne, gaie, bi et trans

c/o Maison des Associations — 5, rue Perrée — 75003 PARIS

Tél./Fax: 01 72 70 39 22 — <http://www.inter-lgbt.org> — contact@inter-lgbt.org

Membre de la Coordination InterPride France — Membre de l'ILGA (International Lesbian & Gay Association)

Membre du RAVAD (Réseau d'assistance aux victimes d'agressions et de discriminations — <http://www.ravad.org>)

Organisatrice de la Marche des Fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans

2. 1997 – 2005 : des mobilisations et des résultats

2.1. Reconnaissance du couple, parentalité : les associations veulent tirer la société vers le haut

2.1.1. De la création du pacs à sa réforme : le rôle déterminant des associations

Le Conseil de la LGP (ancêtre de l'Inter-LGBT) décide dès 1995 de placer le CUS en tête de ses revendications: il faut offrir à tous les couples, homos comme hétéros, une reconnaissance et une alternative au mariage.

En 1996, l'ensemble des partis de gauche intègre le CUS dans leurs programmes. Le pacs est le mot d'ordre principal de la marche de la LGP depuis 1995, et le sera jusqu'en 1999.

Les débats parlementaires sur le pacs démarrent en 1998. En 1999, la loi est définitivement votée puis promulguée.

En 2003, le Premier ministre promet à l'Inter-LGBT une évaluation du pacs. En mai 2004, l'Inter-LGBT obtient du ministre de la Justice la mise en œuvre de cette évaluation.

En décembre 2004, le groupe de travail du ministère de la justice rend ses conclusions, très proches des demandes de l'Inter-LGBT. Quelques premières mesures seront votées en mars 2006. L'Inter-LGBT demande qu'elles soient complétées et adoptées définitivement

2.1.2. L'accès au mariage : l'Inter-LGBT arrache un débat institutionnel

L'ancêtre de l'Inter-LGBT, la *Lesbian & Gay Pride*, adoptait dès 1991 un livre blanc dans lequel figurait en tête des revendications « *l'obtention de l'égalité sur les droits liés au mariage et au concubinage hétérosexuel* ».

En mars 2002, à la veille des élections présidentielles, l'Inter-LGBT demande dans le programme de revendications adopté par les associations « *une réforme du mariage* ».

À l'issue du débat soulevé par le mariage célébré à Bègles, l'Inter-LGBT obtient du Premier ministre, le 24 juin 2004, l'annonce d'un débat public sur les questions de mariage et de famille.

En février 2005, une mission parlementaire « *Famille et droits des enfants* » est mise en place à l'Assemblée Nationale. Si les situations qu'elle décrit dans son rapport final sont très documentées, les conclusions sont plus que décevantes. Toutefois, la discussion institutionnelle a eu lieu, et les partis ne peuvent plus renvoyer leurs arbitrages à un débat qui ne serait pas déroulé.

2.1.3 L'accès à la parentalité

Le Livre Blanc 2000 publié par les associations développe les premières revendications collectives du mouvement LGBT français sur la parentalité. Ouverture de l'adoption, réforme de l'autorité parentale, débat sur la procréation médicalement assistée : ces premières bases permettent de lancer un difficile débat, et de donner quelques premiers résultats.

Le 4 mars 2002, une loi sur l'autorité parentale est adoptée, et ouvre les possibilités de délégation d'autorité parentale à un tiers. Plusieurs couples de femmes élevant des enfants se verront reconnaître par la justice la possibilité de saisir cette loi pour reconnaître à la mère non-biologique le partage de l'autorité parentale. La cour de cassation, par une décision du 24 février, a d'ailleurs finalement contredit définitivement le parquet qui s'opposait à cette application extensive de la loi.

La question de la parentalité sera récurrente à partir de 2002, et figurera de plus en plus au cœur des revendications de l'Inter-LGBT. Les délégations de l'Inter-LGBT reçues par le gouvernement (ministre de la Justice, Premier ministre) comprennent systématiquement une représentante de l'APGL (Association des parents et futurs parents gays et lesbiens).

Face aux partis de l'opposition, l'Inter-LGBT s'est montré intransigeant, jusqu'à refuser à certains de porter la banderole de la Marche en 2005, et a fini par vaincre les dernières réticences : le Parti Communiste et le Parti Socialiste ont rejoint les Verts dans le club des organisations politiques en faveur de l'ouverture du mariage aux couples de même sexe et de la reconnaissance de l'homoparentalité.

2.2. La lutte contre les discriminations : de nombreuses victoires pour l'Inter-LGBT

2.2.1. La lutte contre l'homophobie dans la loi : un dossier bouclé

En 1997, la Lesbian & Gay Pride, qui accueille l'Europride, obtient avec l'ILGA-Europe l'article 13 du traité d'Amsterdam, qui définira pour les années à venir les politiques de lutte contre les discriminations dans l'Union européenne.

En 1999, la LGP obtient la possibilité pour les associations homosexuelles de se constituer partie civile auprès des victimes de violences homophobes (dans le cadre de la loi sur la présomption d'innocence).

En 2000, une proposition de loi contre les discriminations est adoptée, reprenant, une partie des propositions de la LGP : alignement de la lutte contre l'homophobie sur celle contre le racisme dans le code du travail, le code du logement et, en matière d'emploi et de formation, dans le code pénal.

En juillet 2003, l'Inter-LGBT rencontre le Premier ministre et obtient l'annonce de la mise en œuvre d'un projet de loi sur les propos discriminatoires (injures, diffamations, provocations). Ce projet de loi est adopté en Conseil des ministres trois jours avant la Marche des fiertés lesbiennes, gaie, bi et trans. Il est finalement intégré dans un autre projet de loi, celui créant la *Haute autorité contre les discriminations et pour l'égalité*, après une opposition forte issue des rangs mêmes de la majorité. Plusieurs interventions publiques de l'Inter-LGBT auront été nécessaires pour que la majorité tienne sa promesse. Le texte est promulgué le 30 décembre 2004.

2.2.2. Lutte contre les discriminations : l'Inter-LGBT mobilise le monde du travail et de l'éducation

En avril 2003, l'Inter-LGBT réunit la totalité des syndicats représentatifs de salariés qui s'engagent tous à promouvoir la lutte contre les discriminations. Depuis, plusieurs d'entre eux ont engagé des actions de formation et de sensibilisation de leurs adhérents.

En avril 2004, c'est le monde éducatif (syndicats d'enseignants, parents d'élèves, lycées, fédération d'éducation populaire, etc.) qui se retrouve sur une plateforme commune proposée par l'Inter-LGBT, contre les discriminations en milieu scolaire et pour la sensibilisation des élèves à la diversité des sexualités et au respect.

En 2005 et 2006, ces organisations se constituent en Intersyndicale et organisent des interventions régulières dans le monde scolaire.

2.2.3. Autres actions contre les discriminations

Le 16 janvier 2004, Sébastien Nouchet est victime d'une effroyable agression homophobe : il est brûlé vif chez lui, parce qu'il est homosexuel. À l'appel de l'Inter-LGBT, de 800 à 1 000 personnes se rassemblent et signent un manifeste géant. 1 500 signatures sont finalement recueillies sur un rouleau de papier de 25 mètres. Plus de 80 organisations seront également signataires, dont des syndicats, des partis politiques, des associations non-LGBT.

Cette mobilisation donne lieu à la constitution d'un Réseau d'assistance aux victimes de discriminations, (RAVAD) mis en place à l'initiative de l'Inter-LGBT en 2005, et qui regroupe aujourd'hui de nombreuses associations, avocats et professionnels de santé.

L'Inter-LGBT est le représentant en France du réseau d'action de l'ILGA-Europe (International lesbian & Gay Associations).

L'Inter-LGBT intervient avec l'ARDHIS pour la défense du droit d'asile en faveur des personnes risquant d'être persécutées en raison de leur orientation sexuelle, réelle ou supposée, ou de leur identité de genre. Ce sera le thème de son action pour la Journée mondiale contre l'homophobie du 17 mai.

8 – Présentation de l'Inter-LGBT



Inter-LGBT

L'Interassociative lesbienne, gaie, bi et trans, créée sous le nom de *Lesbian & Gay Pride Ile-de-France* en 1999, est issue d'un mouvement qui, depuis 30 ans, pose sur la place publique les questions de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, par le biais de manifestations revendicatives à caractère festif.

Son but:

Lutter contre les discriminations fondées sur les mœurs, l'orientation ou l'identité de genre, dans le cadre de la promotion des droits humains et des libertés fondamentales.

Comment ?

Elle organise la **Marche des Fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans** (LGBT), le **Printemps des assocés** (conférence et salon) et d'autres interventions publiques; elle participe au dialogue politique et social; elle soutient des projets interassociatifs et favorise à la fois la visibilité des associations LGBT et l'émergence d'une stratégie collective.

9 — L'organisation de l'Inter-LGBT

L'Inter-LGBT est dotée d'un **Conseil d'orientation** et d'un **Conseil d'administration**.

Son Conseil d'orientation, appelé aussi **le Conseil**, lieu public de rencontre et d'échanges, permet la mise en commun de moyens et l'élaboration des stratégies collectives du mouvement LGBT français. Se réunissant une fois par mois, rassemblant une soixantaine d'associations il décide des orientations de l'Interassociative (revendications, événements associatifs, orientations liées à la Marche des fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans). Il s'est doté de trois commissions pour leur mise en œuvre : la commission interassociative, la commission marche et la commission politique.

Ses responsables sont les suivant-e-s :

Porte-parole : Alain PIRIOU

Secrétaires de la Commission Inter-Associative : Isabelle COURGEON et Daniel MEYER

Secrétaires de la Commission Marche : Jean-Pierre JOUBERT et Maurice RIFFAIT

Secrétaires de la Commission Politique : Laurent CHÉNO et Alain PIRIOU

Le Conseil d'Administration est l'instance exécutive : il coordonne les aspects pratiques, administratifs et financiers des différentes actions de l'association au cours de l'année, dont principalement la Marche des fiertés. Il accompagne donc le Conseil dans la réalisation de ses décisions. Il assume la responsabilité juridique de l'association.

Les membres du Conseil d'administration comprennent, outre les responsables de commissions cités ci-dessus, un bureau composé de la façon suivante :

Président : Christophe LEFÈVRE

Secrétaire : Bruno AUER

Trésorier : Jan VAN DEN BOSCH

Trésorière adjointe : Isabelle COURGEON

Camille BARRÉ ET Magali ALBOU sont également *membres* du Conseil d'administration.

10 — Les associations membres du Conseil

3HVP	GAIPAR
Angel 91	Gare!
Aquahomo	Helem
Association des parents et futurs parents gays et lesbiens (APGL)	Homobus
Association pour la reconnaissance des droits des personnes homosexuelles et transsexuelles à l'immigration et au séjour (ARDHIS)	Homos et Bis d'Orsay (HBO)
Association des Amis de Bonneuil (AAB)	Homosexualités Et Socialisme (HES)
Association des Gays et Lesbiennes Arméniens de France (AGLA-France)	Homo Sweet Home (HSH)
Association Gays et Lesbiennes Handicap (AGLH)	InterPride
ASMF	L'Autre Cercle, fédération nationale
Association Syndrome de Benjamin (ASB)	L'Autre Cercle, Ile de France
Beit Haverim	La Mutuelle des Étudiants (LMDE)
Bi'Cause	Les Bénines d'Apie
Centre lesbien, gai, bi et trans de Paris (CGL)	Les Gais Musette
Collectif national du PCF contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre	Les Mâles Fêteurs
Comin-G	Les Telles & Tels
Commission LGBT des Verts	Long Yang Club
Contact, Parents, familles et amis de gays et lesbiennes	MAG Jeunes gays et lesbiennes
Coordination Lesbienne en France (CLF)	MDH — Mémorial de la déportation homosexuelle
CQFD — Fierté Lesbienne	Melo'men
David et Jonathan, Ile de France	On est là!
Degel!	Paris Foot Gay
EnerGay	PASTT
Equivox	Person'ailes
Escape	Podium
FAGG — formation pour une approche de la question gaie et de l'identité de genre	Popingays
Fant'Asia	Rainbhôpital
Fédération Sportive Gaie et Lesbienne (FSGL)	Rando's Ile-de-France
Flag!	SMP Self maîtrise et préventions
FSU	Solidarité Internationale-LGBT
	SOS-Écoute gaie
	Syndicat National des Entreprises Gaies (SNEG)

L'interassociative lesbienne, gaie, bi et trans

c/o Maison des Associations — 5, rue Perrée — 75003 PARIS

Tél./Fax: 01 72 70 39 22 — <http://www.inter-lgbt.org> — contact@inter-lgbt.org

Membre de la Coordination InterPride France — Membre de l'ILGA (International Lesbian & Gay Association)

Membre du RAVAD (Réseau d'assistance aux victimes d'agressions et de discriminations — <http://www.ravad.org>)

Organisatrice de la Marche des Fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans